

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 11 (1951)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VII. Administration

I. Organes

a) Membres

Le nombre des membres (311) est resté stable depuis l'année dernière, tandis que celui des « contributions volontaires » s'est augmenté de deux unités et s'élevait à 60 à la fin de 1951. Nous avons poursuivi nos efforts intensifs des années précédentes en vue d'élargir le cercle de nos membres et dans ce but avons approché 155 hôtels, qui ne font pas partie de la SSH, mais dont nos agences distribuent les prospectus, pour obtenir d'eux une contribution. Le résultat de cette action ne nous a rapporté que Fr. 300.—.

La XI^e Assemblée générale a tenu ses assises à l'hôtel Beau-Rivage, à Lausanne-Ouchy, le 16 mai, sous la présidence de M. le conseiller national Dr h.c. A. Meili et, en présence de M. le conseiller fédéral Escher, chef du Département fédéral des postes et chemins de fer. Le Gouvernement vaudois, ainsi que les autorités de la ville de Lausanne étaient également représentés à cette assemblée très fréquentée. Après un exposé très remarqué du président, sur les buts de la propagande touristique, M. Siegfried Bittel, directeur de l'OCST, donna des renseignements sur les organisations touristiques internationales. Les participants ont appris avec plaisir qu'il lui avait été possible de faire transférer, de Londres à Genève, le siège de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme. Les membres ont approuvé le dixième rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, ainsi que les comptes annuels. Il fut décidé que le principal effort de propagande porterait sur les pays européens qui accordent des devises pour le tourisme suisse, tout en ne ralentissant pas nos actions à l'intérieur du pays ; nos efforts aux Etats-Unis seront poursuivis. Nous veillerons spécialement à une meilleure concentration, dans tous les domaines de la propagande, des moyens financiers des intéressés au tourisme. Le conseiller national M. R. Bratschi a été élu membre du Comité, pour la période administrative 1951/1953, comme représentant de la Fédération suisse des cheminots.

Après un déjeuner pris en commun, au cours duquel M. le conseiller fédéral Escher prit la parole, les participants se rendirent, sur l'invitation de la ville de Lausanne, au domaine du « Dézaley », situé au milieu des vignobles de Lavaux.

b) *Comité*

Le Comité s'est réuni deux fois : les 19/20 mars à Schwyz et le 22 octobre 1951 à Berne. Dans sa séance de printemps, les comptes annuels et le rapport d'activité 1950 furent approuvés, de même que le budget pour 1951 et le programme d'action pour les saisons d'été et d'automne. M. le directeur Bittel présenta un rapport, notamment sur les transformations des représentations touristiques suisses à l'étranger.

Le Comité prit note, avec une satisfaction toute particulière, de la création d'un « Swiss Center » à New-York — auquel participent également la Swissair et la Société de Banque Suisse — et du renforcement de la collaboration Swissair-OCST. M. le conseiller d'Etat Despland a été nommé vice-président de l'OCST ; furent élus également comme membres du Bureau : MM. Armleder (Genève) et Scherz (Gstaad), représentants de la Société suisse des hôteliers ; M. Meisser (Klosters), représentant des Grisons ; le conseiller national M. le Dr Wey, président de la ville de Lucerne, représentant de la Suisse centrale et M. le conseiller national Grimm, directeur du BLS, représentant des chemins de fer privés.

Au cours de la deuxième séance, le programme d'action N° 22, pour les saisons d'hiver et de printemps 1951/1952 a été approuvé, puis M. le directeur Bittel fit un rapport détaillé sur les résultats de la saison d'été écoulée et les différentes mesures de propagande. Ont été élus au Comité, M. Fell, représentant de la Caisse de la Fédération suisse des cheminots (en remplacement de M. le conseiller national Bratschi), et Moser, directeur de la Société de développement de la ville de Saint-Gall (en remplacement de M. Jaccard).

c) *Bureau*

Le Bureau a tenu quatre séances (six l'année précédente). La politique de l'OCST dans le domaine des agences a été discutée de

façon approfondie et il a été décidé de ne rien changer pour le moment à notre réseau actuel ; toutefois, la question des agences de Buenos-Aires, San-Francisco et Vienne devra être réexaminée ultérieurement.

La collaboration avec la Swissair (représentation générale à Vienne et représentation commune à Copenhague) a été approuvée.

Le Bureau s'était occupé activement de l'aménagement des nouveaux locaux des agences de New-York et Milan. Dans le cadre d'une séance, il a eu l'occasion de visiter la nouvelle agence de Milan lors de la cérémonie d'inauguration, organisée avec la direction générale des CFF. Il se déclara en outre d'accord avec la rénovation de l'agence de Stockholm et du local des renseignements d'Amsterdam.

Une attention particulière a été vouée à l'activité de l'agence Foote, Cone et Belding, de New-York, chargée d'actions spéciales de propagande aux U.S.A., et à ses tâches futures.

En ce qui concerne le personnel, il a été décidé de soumettre à un examen spécial la question des allocations pour séjour à l'étranger de l'agence de Londres.

2. Personnel

Etat du personnel de l'OCST au 31 décembre 1951 :

Zurich	37	(35 en 1950), dont 3 temporaires
Lausanne	6	(5) dont une employée à la demi-journée et 1 temporaire
Agences.	<u>180</u>	(169) dont 9 (6) temporaires
Total	223	(209) y compris les employés temporaires
Ou	210	(202) personnes à postes fixes.

L'effectif des agences (¹ = avec vente de billets) s'établit comme suit :

¹ Amsterdam . .	16	(15)
¹ Bruxelles . . .	16	(18)
Buenos-Aires . .	4	(4)
¹ Le Caire	4	(4)

¹ Francfort	23	(12)	dont 1 (1) temporaire et 9 à la charge de la Swissair
Lisbonne.	5	(5)	
¹ Londres	37	(36)	dont 2 (1) temporaires
¹ Milan	6	(6)	
¹ New-York	14	(14)	
¹ Nice.	3	(3)	
¹ Paris	29	(30)	dont 5 (4) temporaires
Prague	1	(1)	occupé à la demi-journée pour l'OCST
¹ Rome	7	(7)	
San-Francisco . .	3	(3)	
¹ Stockholm	7	(5)	dont 1 temporaire
¹ Vienne.	5	(5)	4 employés à poste fixe, le cinquième traitement étant partagé également entre un garçon de courses et une téléphoniste.

L'augmentation de l'effectif du personnel, par rapport à l'année dernière, provient presque exclusivement de l'agence de Francfort, dont l'activité s'est considérablement accrue par suite de la reprise de la représentation générale de la Swissair en Allemagne et de l'intensification de la propagande dans toute l'Allemagne occidentale.

Nous pouvons faire face aux demandes pressantes de renfort de certaines agences avec notre personnel bien préparé et qualifié, mais, pour la haute saison, nous devons avoir recours aux aides temporaires que les CFF mettent à notre disposition. Toutefois, bien que nous ayant cédé 19 fonctionnaires pendant la saison d'été, cette administration n'a pu répondre entièrement à nos besoins ; elle souffre à nouveau d'un certain manque de personnel. Nous nous sommes donc vus dans l'obligation de faire appel à cinq autres employés temporaires choisis dans les chemins de fer privés et l'économie privée. Nous sommes obligés de prévoir que nous aurons à répondre nous-mêmes, à l'avenir, aux nécessités de la haute saison et, dans ces circonstances, l'effectif du personnel de certaines agences devra être encore légèrement renforcé.

Comme les années précédentes, nous continuons à parfaire la formation professionnelle de notre personnel, afin de pouvoir compter sur un certain nombre d'employés parfaitement qualifiés. Nous étendons donc toujours le cercle de leurs connaissances.

C'est ainsi que, pour la première fois, un voyage d'études collectif conduisant aux principaux cols des Alpes a été organisé l'automne dernier en autocar postal ; toutes nos agences d'Europe y étaient représentées. En raison de l'importance toujours croissante du tourisme automobile, nous nous efforçons de placer, dans chaque agence, un ou deux fonctionnaires parfaitement instruits dans ce domaine. Nous avons chargé le TCS à Genève et l'ACS à Zurich de pourvoir à cette formation. De plus, divers voyages d'études particuliers ont été effectués, auxquels participèrent également certains membres de notre personnel étranger. Nous ne voudrions pas manquer de remercier tout particulièrement les offices de tourisme régionaux et locaux ainsi que les entreprises suisses de transport, notamment les CFF et les PTT, qui contribuent largement à la réalisation de ces voyages d'études.

M. Tamo, chef de l'agence de Milan, a pris sa retraite au 31 mars, pour des raisons de santé, après 31 ans d'activité fructueuse au service du tourisme suisse. Nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance pour tout son dévouement.

3. Finances

Comme il avait été décidé, la réserve prévue par la Confédération pour le renforcement de la propagande touristique dans les années d'après-guerre a été utilisée, en 1951, pour une action spéciale développée aux Etats-Unis. L'OCST ne dispose plus, dès lors, de moyens pour financer des actions spéciales, puisque ceux qui lui sont attribués réglementairement suffisent à peine à couvrir les dépenses engagées pour la propagande et pour les frais des agences à l'étranger.

L'Office fédéral des transports a préparé, à l'intention de l'Assemblée fédérale, un message du Conseil fédéral concernant l'octroi d'une subvention extraordinaire à l'Office central suisse

du tourisme (du 19.10.51), mais cette question ne pourra être soumise aux deux Chambres qu'en 1952. Nous tenons, en attendant, à exprimer nos sentiments de vive gratitude envers le chef du Département fédéral des postes et chemins de fer et du directeur de l'Office fédéral des transports, pour l'esprit hautement compréhensif dont ils ont donné une preuve nouvelle à ce sujet.

De leur côté, les Chambres fédérales témoignent de l'intérêt particulier qu'elles portent à la cause touristique et, particulièrement, à la tâche qui nous est dévolue ; le 26 juin, la Commission des finances s'est rendue dans notre siège central pour une visite d'orientation et d'inspection.

Les comptes de l'OCST ont été, selon l'usage, vérifiés et approuvés par la Commission de contrôle prévue par les statuts du 5 au 7 mars, ainsi que par la Commission fédérale des finances, du 18 au 20 octobre et le 22 du même mois. De son côté, le chef de la Commission de contrôle a effectué une vérification approfondie de la caisse de notre siège central.

Les cotisations des membres sont rentrées de façon normale, selon le tableau ci-dessous :

Cotisations payables jusqu'à la fin 1951 (sans les contributions de la Confédération, ni celles des administrations et établissements fédéraux) .		Fr. 940 881.33
Subventions volontaires	»	4 710.—
Soit au total	Fr.	945 591.33
Montants encaissés à la fin de l'exercice. . . .	»	939 541.33

4. Centrale touristique pour les permissionnaires américains

Vers la fin de l'année, les nouveaux contingents de troupe d'occupation ont exercé une influence sur le mouvement des permissionnaires en visite chez nous. Malheureusement, la durée de la permission est limitée, pour le moment, à trois jours en ce qui concerne les voyages en Suisse. Si le total des arrivées a augmenté, celui des nuitées n'a pas bénéficié d'une amélioration sensible. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1951, 6909 permissionnaires (6184 en

1950) se sont rendus en Suisse, avec un total de nuitées de 26 706 (26 309). Grâce au fonds de réserve de l'action des permissionnaires, qui a été mis à contribution, des prix intéressants ont pu être calculés à l'avantage des G.I's qui disposent de moyens plus réduits que les officiers et le personnel civil. Une somme d'environ 60 000 francs a été prélevée dans la réserve, l'année dernière, et elle se monte aujourd'hui à 200 000 francs. La Centrale touristique a enregistré un chiffre d'affaires de Fr. 1 010 000.—, dont Fr. 630 000.— concernant les forfaits d'hôtels, Fr. 240 000.— les frais de transport et Fr. 140 000.— les prélèvements et frais d'administration. Le personnel de la Centrale se compose de cinq employés, à Bâle, dont deux guides, et de deux employés à Karlsruhe et de deux à Munich.

En 1951, des démarches ont été faites pour que la Centrale touristique soit transformée en une organisation privée.